

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le sept octobre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
01 octobre 2025

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE.

Pouvoirs : M. Mickael SIMON donne pouvoir à Mme Isabelle PICHARD, M. Sébastien YVES donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD.

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT

N°2025.038 Objet – Délibération portant sur la modification du Règlement Intérieur des salles municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 53.2024 de la Commune de Sergy du 17 septembre 2024 portant sur la modification du règlement intérieur des salles municipales ;

Vu la délibération n° 58.2024 de la Commune de Sergy du 15 octobre 2024 portant sur la modification de la grille tarifaire des salles municipales ;

Vu la délibération n° 59.2024 de la Commune de Sergy du 15 octobre 2024 portant sur la création d'un forfait ménage et d'un forfait réparation pour les salles municipales ;

Vu la délibération n° 68.2024 de la Commune de Sergy du 12 novembre 2024 portant sur la modification de la grille tarifaire des salles municipales ;

Vu la délibération n° 33.2025 de la Commune de Sergy du 09 septembre 2025 portant sur la modification du Règlement Intérieur des salles municipales ;

Considérant que plusieurs demandes de précisions des locataires ont eu lieu quant à l'application de la grille tarifaire des locations des salles ;

Considérant que pour une meilleure compréhension des utilisateurs il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

- « **Tarifification journalière des salles** » ;
- « **Tarif journalier W.E.** » ;
- « **Tarif journalier semaine** » ;
- « **Les demandes de locations des salles portées sur plusieurs jours consécutifs devront faire l'objet d'une demande groupée par l'utilisateur sous peine de ne pas être prise en compte** » ;
- Mise en cohérence des termes « **grande salle** » en « **salle principale** » avec la grille tarifaire ;
- « **En cas de besoin de préparation, les équipements loués peuvent être mis à disposition du locataire la veille, dès 16h00. Dans ce cadre, et uniquement pour la location de la salle principale, un tarif équivalent à 25 % du tarif journalier de l'équipement principal loué, arrondi à l'euro supérieur sera appliqué** » ;
- « **Lorsque la durée de location est égale ou supérieure à deux journées consécutives, une réduction de 15% sera appliquée sur la dernière journée (ou sur la journée la moins chère dans le cas de mixité tarifaire entre semaine et week-end)** » en substitution de : « **La deuxième journée consécutive de location, qu'elle soit en semaine, en week-end ou un jour férié, bénéficie d'une réduction de 15 % sur la journée la moins chère** ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la modification du règlement intérieur des salles municipales telle que présentée.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 07 octobre 2025

Le Maire, C. MOINE

